

Orges, le 26 novembre 2018

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 12 décembre 2018 à 20h00 à Orges (Battoir)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Assermentations
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018
- 4 Rapport du Comité de Direction
- 5 Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement
- 6 Comptes 2017-2018 de l'association
- 7 Comptes 2017-2018, Rapport de la commission de gestion
- 8 Comptes 2017-2018, Rapport de l'organe de révision
- 9 Discussion et adoption des comptes 2017-2018 et des rapports
- 10 Projets Grandson, Champagne, Concise : avancement
- 11 Communications du Comité de direction
 - Statuts, articles financiers
 - Règlement des transports
- 12 Divers et propositions individuelles

Le PV de la dernière séance, les préavis, rapports et comptes 2017-2018 sont joints à cette convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

Liste des présences -Assemblée du 12 décembre 2018

39

Bonvillars

M.	Fernandez	Victor	Bonvillars	ASS	1
Mme	Meylan	Thomas	Bonvillars	☒	1
Mme	Meylan	Valentine	Bonvillars	☒	1

Champagne

M.	Gagnebin	Fabian	Champagne	E	
M.	Gonin	Philippe	Champagne	☒	1
Mme	Holenweg	Virginie	Champagne	E	
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	☒	1

Concise

M.	Jeanneret	Joël	Concise	☒	1
Mme	Schorderet	Mary-Laure	Concise	☒	1
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	☒	1

Corcelles-près-Concise

M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	E	
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	☒	1

Fiez

Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	☒	1
Mme	Thévenaz	Claire	Fiez	☒	1

Fontaines

Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	☒	1
Mme	Grin	Véronique	Fontaines	☒	1

Giez

Mme	Derosa-Favre	Antoinette	Giez	A	
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	E	

Grandevent

M.	Rüetschi	David	Grandevent	☒	1
Mme	Winckler	Cynthia	Grandevent	E	

Grandson

Mme	Bardet	Judith	Grandson	ASS	1
Mme	Bovay	Chantal	Grandson	ASS	1
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	☒	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	☒	1
M.	Emmel	Michel	Grandson	☒	1
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	A	
M.	Payot	François	Grandson	☒	1
M.	Payot	Jonathan	Grandson	☒	1

Montagny					
M.	Canna	Dominique	Montagny	A	
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	E	
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	☒	1
Mutrux					
M.	Ferrando	Frédéric	Mutrux	☒	1
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	☒	1
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	☒	1
M.	Pellet	Marc	Novalles	☒	1
Onnens					
Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	☒	1
M.	David	Cédric	Onnens	☒	1
Orges					
Mme	Cachin	Saskia	Orges	☒	1
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	☒	1
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	☒	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	☒	1
Tevenon					
Mme	Forand	Aude	Tevenon	☒	1
Mme	Lénart	Virginie	Tévenon	E	
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	☒	1
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	☒	1
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	☒	1
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	☒	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	☒	1
Mme	Robba	Marie-Christine	Vugelles-La Mothe	☒	1

Procès-verbal de la séance du Mercredi 12 décembre 2018 à Orges

La séance a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018
4. Rapport du Comité de Direction
5. Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement
6. Comptes 2017-2018 de l'Association
7. Comptes 2017-2018, Rapport de la commission de gestion
8. Comptes 2017-2018, Rapport de l'organe de révision
9. Discussion et adoption des comptes 2017-2018 et des rapports
10. Projets Grandson, Champagne, Concise : état de situation
11. Communications du Comité de direction
 - Statuts, articles financiers
 - Règlement des transports
12. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à tous.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 36 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes Virginie Holenweg (Champagne), S. Montandon (Giez), C. Winckler (Grandevent), O. Lefebvre (Montagny) et V. Lénart (Tévenon) et MM F. Gagnebin (Champagne) et C. Därendinger (Corcelles-près-Concise).

Absents: Mmes A. Derosa-Favre (Giez) N. Helfer (Grandson) et D. Canna (Montagny).

2. Assermentations

3 personnes demandent à être assermenté:

Mmes Judith Bardet et Chantal Bovay (Grandson) et M. Victor Fernandez (Bonvillars).

Ceci porte le nombre des présents à 39 membres.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017

Moyennant les modifications suivantes:

- Page 8: Mme S. Roulet de (Valeyres-sous-Montagny) et non de (Montagny).
- Page 3: Aujourd'hui, l'ASIGE va prendre en charge 100% des frais et non 50%.

Le PV de la séance du 22 novembre 2017 est accepté à une très large majorité avec 1 abstention.

4. Rapport du Comité de direction

M. le Président passe la parole à M. S. Silvani, président du Comité de direction (Codir). Ce dernier demande aux membres s'ils avaient des questions par rapport au rapport du Codir que les membres avaient reçu avec la convocation.

M. P.-A. Lunardi (Montagny) demande si la boursière de Grandson, qui s'occupe des Finances de l'Association, était appuyée par un fiduciaire externe.

Il demande, également, des précisions concernant le suivi de la décision 134 par rapport au poste 120.465.1 Subsidés et participations, activités sportives et camps.

M. S. Silvani répond qu'effectivement, avec l'absence prolongée de Mme Charpente, la boursière de Grandson était appuyée par un fiduciaire externe pour palier l'intérim.

Par rapport à la décision 134, depuis quelques années, le Canton incite l'Association à revoir et remanier toutes les prestations pour lesquelles il contribue par des subsides.

M. D. Rüetschi (Grandevent) recommande d'éviter les abréviations dans les rapports tel que BNA pour Borné-Nau A et d'opter pour les noms complets pour plus de clarté.

M. S. Silvani a pris note de la remarque.

5. Rapports du Directeur de l'Etablissement et du Conseil d'Etablissement

M. le Président passe la parole à M. C. Bohnenblust, Directeur de l'Etablissement. M. le Directeur demande s'il y avait des questions concernant le rapport déjà reçu.

En l'absence d'intervention, M. le Président remercie M. le Directeur pour son rapport et invite les personnes intéressées qui auraient des questions à en discuter directement en fin de séance.

6. Comptes 2017-2018 de l'Association

M. S. Silvani prend la parole et rappelle que les comptes avec le rapport de la fiduciaire ont été joint à la convocation. Il précise que le budget avait été tenu sans excès et avec un résultat positif de Fr. 421'798.35 en faveur des communes. Le Conseil avait voté pour redistribuer cette somme aux communes soit sous forme de réduction des acomptes futurs soit en remboursement direct du surplus. Il demande s'il y a des éventuelles questions par rapport au budget et au rapport de la fiduciaire.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

7. Comptes 2017-2018, Rapport de la commission de gestion

Mme S. Cachin, rapportrice de la dite commission, donne lecture du rapport. Voici ce qu'il en ressort:

La commission de gestion constate que l'ASIGE n'a pas suivi sa recommandation quand à la recherche d'une solution moins onéreuse pour le travail comptable. M. Silvani explique que le comité voulait laisser à la solution choisie l'opportunité de « faire ses preuves ». La Commission demande au Comité de se pencher sur cette question de manière factuelle.

La commission se dit favorable à la restitution du solde Fr. 421'798,37 de l'exercice 2017/2018 aux communes afin de ne pas étrangler leurs finances au vu des diverses constructions à venir. Ce montant pourra être déduit des avances à faire pour l'année suivante.

La commission se rallie aux commentaires du Codir et apporte les quelques remarques suivantes:

110.311 Matériel et mobilier scolaire: Le contrôle des engins de gymnastique a été fait et une remise à jour du matériel a été nécessaire.

110.352 Enseignement externe: L'augmentation du montant se justifie par la complexité des situations des familles recomposées.

110.365.1 Activités sportives & Camps + transports: Au vu du débat sur la gratuité de l'école, la question se pose concernant la pérennité des camps. Une prise de position de Mme Amarelle est attendue.

120.465.1 Subsidés et participations activités sportives & camps: La décision 134 de Mme Lyon a favorisé les entrées pour ce genre d'activités.

102.319.2 Liaison des bâtiments à internet: La commission demande si le matériel Wi-Fi mis dans les collèges est adapté pour éviter des ondes trop fortes. La réponse est oui. l'Etat donne des consignes qui sont assez strictes et fait faire aux communes des études de conformité.

121.480 Prélèvement au fond de réserve pour équipement: Au vu des équipements extérieurs de Borné Nau (tables et bancs en béton), le fond a été dissous à la hauteur de Fr. 65'000.

140.301 Surveillance des pauses de midi, traitements: La différence du montant vient du fait que le sondage a été fait à un moment où les parents avaient déjà trouvé des solutions de garde.

Les conclusions de la fiduciaire confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

Sur la base de ce qui précède, la commission recommande ce qui suit:

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

- Les comptes de 2017-2018 sont adoptés

Article deuxième :

- Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion de l'exercice 2017-2018

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. le président annonce qu'il a bien entendu l'appel selon quoi un membre de la commission de gestion siège aussi dans la commission du budget. Il précise qu'il est vrai que le règlement du Conseil prévoit 2 commissions séparées mais qu'il n'y a pas de contre-indication dans le règlement à ce qu'une même personne face partie des deux.

Il propose, en fin de séance, un vote informatif pour le bureau, vu que c'est ce dernier qui nomme la commission du budget et qu'un membre de la commission du budget a démissionné. Il invite les personnes intéressées à intégrer cette commission de se présenter dans les prochains mois.

8. Comptes 2017-2018, Rapport de l'organe de révision

M. Le Président lit la conclusion de l'organe de révision des comptes: « Lors du contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de répartition des charges ne soient pas conformes à la loi et aux statuts. »

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

9. Discussion et adoption des comptes 2017-2018 et des rapports

M. F. Payot (Grandson) se pose une question concernant le rôle de la commission de gestion et finances. Il avance qu'une telle commission ne devrait pas se contenter de commenter un rapport financier et donc les comptes mais doit aussi évaluer la gestion.

Il rappelle que l'ASIGE a investi environ Fr. 4'000'000.- dans un bâtiment, et trouve regrettable de ne pas avoir un rapport sur la gestion et le fonctionnement de ce bâtiment à titre d'exemple. Il recommande à la commission de s'intéresser de près à la gestion des bâtiments appartenants à l'ASIGE.

M. le président suggère au Comité de direction d'étudier, avec la commission de gestion et finances la possibilité de faire une évaluation du fonctionnement des différents bâtiments en même temps que celle des comptes.

Il propose, ensuite, de voter ensemble les comptes et les rapports s'y référant tels qu'ils ont été présenté. Il n'y a pas d'objection.

Les comptes 2017-2018 ainsi que les rapports sont acceptés à l'unanimité.

10. Projets Grandson, Champagne, Concise : état de situation

Grandson

M. F. Payot (Grandson) rappelle que la 2ème partie de la transformation du collège du Jura, par la création d'une bibliothèque scolaire et d'une salle technique, n'a pas encore été entamée car il dépendra de la réalisation du centre sportif.

L'avancement du chantier du centre sportif est très positif. l'objectif est d'avoir la possibilité de monter les structures supérieures ce printemps. Ainsi, la route du contournement du centre sportif pourra être terminée, autour de la fin du mois d'avril/mai, car l'appui se fera sur les murs côté ouest. Cette route de contournement va accueillir le futur arrêt des bus scolaires.

En ce qui concerne la procédure d'adhésion à la SA et donc de l'acquisition des actions en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, les communes ont pu présenter un préavis à leurs Conseils respectifs. Certaines ont déjà répondu que les préavis avait été adopté. La création de la SA devrait se faire fin janvier/début février 2019 avec les communes ayant déjà accepté.

L'entier du capital devant être réuni au moment de la fondation de la SA, la commune de Grandson se propose de souscrire les actions qui n'auraient pas trouvé preneur à ce moment-là. Elles les revendra ensuite aux communes désirant rejoindre la SA après sa fondation.

Pour la Bâtiment Multi-usages, qui va abriter l'élargissement de l'actuelle caserne de Grandson, le chauffage à distance, les futurs bureaux des CMS de Grandson, pratiquement sur un étage et demi des salles de classe en remplacement des pavillons provisoires et le transfert de salles de travaux manuels et de cuisines de Jura 1. La phase de réalisation devrait débuter le mois d'avril/mai pour une année et demi, la mise à disposition est prévue pour novembre/décembre 2020.

M. J. Favre (Provence) se dit étonner que le financement du projet de Grandson ne soit pas proposé dans le cadre du Conseil. Selon lui, la logique vaudrait que le Conseil accepte de payer une location au propriétaire. Il se dit conscient que les propriétaires du centre sportif seront aussi les communes membres de l'ASGIE, mais il se demande, dans le cas de construction d'un nouveau collège avec des classes par une commune, si le Conseil va accepter de louer.

Il demande au Comité directeur de demander le consentement du Conseil pour tous ces investissements. Il rappelle que le projet de construction du collège de Fiez avait été présenté par la commune de Fiez au Conseil qui a accepté le projet avant le début des travaux.

M. S. Silvani prend la parole pour préciser qu'il ne s'agit pas d'investissement de la part de l'ASIGE mais plutôt de location. Cette location est reportée sur les charges de l'actuelle Portakabin. Actuellement, le montant définitif n'est pas connu, il est donc difficile de proposer au Conseil un montant de cette charge à venir.

Il rappelle aussi que le projet a été présenté depuis quelque temps et que l'avancement a été proactif avec des retours sur cet avancement aux deux dernières séances du Conseil Intercommunal.

M. J. Favre (Provence) précise qu'il ne parlait pas du bâtiment mais plutôt du centre sportif. Le projet a été lancé et est entrain de se concrétiser, le tout sans demander de préavis au Conseil.

Il demande si le Conseil va formellement se prononcer sur la possibilité de louer ou pas ce futur centre.

M. S. Silvani répond que normalement les communes ont répondu favorablement au projet.

M. J. Favre (Provence) dit que ce n'est pas aux communes de décider mais que c'est au Conseil Intercommunal de donner son aval pour la construction de ce bâtiment.

M. S. Silvani insiste sur le fait que comme il s'agit d'une location et non d'un investissement de la part de l'ASGIE, il n'y a pas lieu de demander au Conseil son aval. Il rappelle que les décisions de location relève de la compétence du Comité directeur.

M. J. Favre (Provence) pense que qu'il s'agisse d'investissement ou de location, cela revient au même vu que les intérêts et l'amortissement sont payés par les communes.

M. F. Payot (Grandson) prend la parole pour rappeler qu'effectivement dans le cas du projet de transformation du collège du Jura, l'ASIGE a fait un préavis basé sur ce que Grandson avait proposé à son Conseil communal.

Il propose au Comité directeur de faire de même. Il rappelle qu'il est évident que le projet est déjà en route et que les Conseils communaux se sont déjà prononcés sur le projet à travers la présentation du préavis type, avec les montants engagés, pour la création et l'adhésion à la SA.

Il propose une assemblée extraordinaire pour le printemps avec 2 préavis formels présentant l'investissement financier et la conséquence prévisible sur les communes, une conséquence qui ne sera ressentie qu'à partir de 2020.

M. S. Silvani dit que le Comité directeur prend note de la remarque et la proposition et promet de retrouver l'article du règlement du Conseil Intercommunal qui permet de clarifier cette situation.

M. le Président lit quelques articles du règlement qui démontrent les prérogatives du Comité directeur. D'après ces articles, quand l'ASIGE veut construire un bâtiment elle doit demander l'aval du Conseil, il n'en est pas de même pour une location.

Selon l'article 13, le rôle du Conseil est de « Adopter les projets et décider de la mise en oeuvre des travaux », le genre de travaux n'est pas spécifié. Et dans ce cas, cela pourrait être interprété comme ceci: le rôle du Codir est de préparer le travail, mais ce travail devrait d'abord être validé par le Conseil Intercommunal.

Il pense aussi qu'il est temps que le Codir demande au Conseil la permission de louer le futur bâtiment.

Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny) propose d'inclure dans les futurs préavis, les tableaux présentant les différents aspects financiers du projet (Investissement, location, amortissement, ..)

M. V. Lebet (Corcelles-près-Concise) rappelle que toutes les informations ont été communiqué lors des séances du Conseil Intercommunal et que c'est le rôle des différents représentants de communes de les transmettre au sein de leurs Conseils respectifs. Il trouve incohérent de présenter, aujourd'hui, un préavis pour demander l'accord des communes pour ce projet alors que plusieurs d'entre elles ont déjà approuvé l'adhésion à la SA et par conséquent ont accepté les montants engagés.

M. le Président préfère arrêter le débat à ce stade et annonce qu'il y a une demande formelle pour que le Conseil se prononce la dessus, et qu'il va voir avec le Codir comment procéder.

Concise

En ce qui concerne le projet de Concise, Mme M-L Schorderet (Concise) nous informe que la commune de Concise a reçu les plans mais qu'elle n'a pas encore un projet concret à présenter.

Pour ce projet, le Conseil de Concise a retenu le 2ème variante à savoir: Construire sur le terrain à côté du collège actuel 3 classes en profitant d'agrandir le préau pour accueillir plus d'élèves.

Elle précise qu'il ne s'agit pas de 3 classes mais de 3 salles dont 2 classes et une salle de dégagement.

Elle espère pouvoir présenter le projet, validé par le Conseil, à la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

Champagne

M. Y. Guilloux (Champagne) annonce que le Conseil d'Etat a accepté la demande de la commune de Champagne pour dézoner un terrain agricole afin de le rendre constructible. Il n'y a pas eu de recours déposé par rapport à cette décision.

Donc, la commune de Champagne peut avancer sur son projet. En effet, son Conseil a déjà voté un crédit d'étude pour lancer un mandat sur le marché public et la phase d'élaboration du cahier des charges est en route. Il est prévu d'inviter les syndics des différentes communes de l'ASIGE pour discuter de ces projets en cours.

Montagny

M. P.-A. Lunardi (Montagny) annonce que le projet n'est encore bien défini. En effet, à la base selon le plan directeur, il était prévu un collège avec 16 classes pour accueillir les élèves de 1-8P avec infrastructure sportive selon les directives cantonales. Aujourd'hui, Les discussions sont en cours entre la commune de Montagny et le Comité de direction pour mieux définir ce projet.

M. H. Cornaz (Grandson) demande s'il y a une directive concernant la construction des futures salles de Gym dans les projets en cours, s'agit-il d'un réel besoin actuel ou d'un effet de mode?

M. Y. Guilloux (Champagne) répond qu'avec 16 classes, il faut 2 grandes salles de Gym pour que tous les élèves puissent passer au moins 3 périodes de Gym par semaine. Pour l'instant, c'est une VD6 qui est prévue dans le projet de Champagne, mais la discussion est en cours pour voir s'il faut plutôt une VD4. Il précise qu'effectivement, il s'agit d'un réel besoin du point de vue sécurité, en effet, à part celle du collège de Grandson, les salles de gym des autres collèges ne répondent pas aux directives en matière de sécurité. Il rappelle aussi que ces salles de Gym seront aussi accessibles pour les sociétés locales.

Mme C. Thévenaz (Fiez) demande s'il y a eu une étude de l'évolution future de la population dans les différentes communes et donc des élèves qui fréquenteraient les futurs collèges.

M. S. Silvani répond que le Codir a reçu le sondage et qu'il est entrain d'étudier avec le Canton la tendance de l'évolution future de la population. Il rappelle aussi qu'à la rentrée 2018/2019, presque 70 nouveaux élèves ont intégré l'établissement scolaire de Grandson tous niveaux confondus, ce qui n'apparaissait pas dans les sondages.

Il précise également qu'avec la LAT, il y aura sûrement une augmentation des habitations futures. Sans parler des changements dans la population au niveau des mêmes habitations. Tout ceci rend l'estimation de l'évolution démographique future très compliquée

Les classes actuelles sont déjà à flux tendu à 22/23 voire 27 élèves. Il est donc important d'avoir une certaine souplesse par rapport au nombre de places d'enclassement futures surtout que les prochaines années promettent aussi une grosse volée qui devrait intégrer les classes du secondaire.

M. S. Silvani ajoute que pour ce qui est des besoins en salle de Gym, une étude a été menée pour évaluer ce besoin pour l'arrondissement et effectivement il s'agit d'un besoin réel.

M. J. Jeanneret (Concise) demande, au vu de ce qui précède, si le plan directeur, qui date de 7 ans, est toujours d'actualité et donc adapté à la situation et aux besoins de l'arrondissement de Grandson.

M. S. Silvani répond que le Schéma directeur constitue un fil rouge. Aujourd'hui, avec tous ces projets en cours et futurs, le Codir et la Direction de l'école analysent les besoins et adaptent les projets en fonction de ces besoins mais tout en respectant ce fil rouge.

11. Communications du Comité de direction

Statuts, articles financiers

M. S. Silvani présente un diagramme sur l'évolution et la répartition des charges de location sur les 10 ans (2018- 2028) à venir des bâtiments loués par l'ASIGE (non compris ceux des futurs collèges de Champagne et Concise). Il explique que sur un bâtiment loué, il faut compter le loyer, l'amortissement et l'intérêt de 1.5 % sur une durée déterminée en plus des frais d'entretien qui représentent 2% de la valeur ECA. Cette valeur ECA représente une part importante dans le loyer.

Selon ce diagramme, dans les 10 prochaines années, la valeur ECA ne change pas tant qu'il n'y a pas une réévaluation des bâtiments. La partie amortissement/intérêt, quand à elle va baisser suite à l'amortissement de certains bâtiments et les loyers restent stables.

M. S. Silvani propose de vérifier avec les communes propriétaires des bâtiments loués par l'ASIGE les valeurs annoncées dans ce diagramme et de procéder à une analyse plus fine de la situation.

Règlement des transports

M. S. Silvani annonce, avec regret, la démission de M. Y. Guilloux du Comité de direction pour juin 2018. Ce dernier aimerait pouvoir se consacrer pour ses nouvelles charges dans le cadre du projet du futur collège de Champagne. Il annonce qu'il y aura des élections lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal et invite les communes intéressées à se manifester.

M. le Président précise que le point concernant les statuts a été résolu dans le rapport du Comité de direction.

12. Divers et propositions individuelles

M. J. Jeanneret (Concise) se pose la question sur le rôle concret d'un délégué d'une commune au sein du Conseil Intercommunal. Il se dit frustré de voir son rôle se réduire à voter le budget et les comptes plutôt que d'avoir de vraies discussions et pouvoir exprimer son avis. Il dit regretter que les projets soient présentés au sein du Conseil à titre informatif seulement. Il a l'impression aussi qu'on a tendance à bloquer les discussions.

M. le Président n'a pas l'impression qu'on bloque les discussions et demande à l'Assemblée si elle a l'impression que les personnes n'ont pas le droit de s'exprimer.

M. H. Cornaz (Grandson) prend la parole pour dire que personnellement, il trouve que les rapports, le budget et les comptes sont toujours présentés de manière claire et que toute personne a le droit de poser ses questions et d'exprimer sa position sans problème.

M. S. Silvani répond que les personnes présentes sont toutes déléguées des communes pour être informés du fonctionnement de l'ASIGE mais aussi et surtout d'intervenir au nom de leurs communes respectives.

Il précise que la commission de gestion et finances, qui est une délégation du Conseil Intercommunal, fait son travail d'évaluation et de contrôle au nom de et pour tous les membres. Et que les membres sont libres de poser leurs questions comme ils sont libres de présenter les rapports reçus avant à leurs Municipalités respectives et d'apporter au Conseil Intercommunal les éventuelles remarques et propositions des Municipalités.

M. Y. Guilloux explique que les membres du Comité de direction ne vont pas forcément expliquer à chaque séance ce qu'ils ont fait chacun dans leurs domaines respectifs. Il encourage les membres du Conseil Intercommunal à poser leurs questions directement aux différents membres du Codir.

M. F. Ferrando (Mutruux) se pose la question concernant la loi 63 a9 et sa prochaine application: Va-t-elle aboutir à la mise en place de l'horaire continu pour le secondaire? Quelles en seraient les répercussions sur le budget et surtout sur les frais de transport et les dépenses liées à la Cantine??

M. S. Silvani répond qu'il est compliqué et prématuré d'estimer le budget car selon un arrêté fédéral, du moment que des espaces d'accueil pour la pause de midi sont prévus, il n'y a pas d'obligation d'organiser les transports. Donc il y aurait un impact sur l'aspect transport mais il est difficile de prévoir dans quel sens surtout que l'arrondissement de Grandson est très éclaté et a ses particularités.

De plus, l'aspect Cantine sera pris en charge par le RADEGE et plus par l'ASIGE et le Canton doit encore mettre en application l'école en continue. Donc, aujourd'hui, il est impossible d'établir un budget en prenant en compte ces changements futurs.

M. le Directeur d'établissement prend la parole et précise que les élèves de 1-8P n'ont pas de cours obligatoires sur la pause de midi donc ils peuvent tous rentrer chez eux à ce moment. Certains ont des cours facultatifs (sports facultatifs, le petit chœur) qui se déroulent sur le site de Grandson, il s'agit d'une prise en charge de volontaire.

Au niveau des transports, les écoles sont contraintes par les horaires, 4 périodes le matin, 3 pour la pause de midi et 3 pour l'après-midi ce qui fait un total de 10 périodes mais on ne peut pas commencer avant la première période, ni s'arrêter avant ni après la dernière pour l'instant. En effet, tous les enfants ne rentrent pas en bus de ligne mais en ScolarCar et d'autres bus qui n'ont pas des horaires de circuits répétés.

Les élèves du secondaire 9-11P ont, au lieu des 32 périodes habituelles, une 33ème période qui les contraint à rester sur le site pour la pause de midi. En plus de cela, il faut ajouter les élèves du secondaire qui doivent suivre un cours supplémentaire (Italien par exemple). Donc il y a une contrainte en terme d'occupation des locaux sur le site de Grandson pour tous les élèves du secondaire, d'où l'attente pressante de ce réfectoire pour la pause de midi.

Hormis la LEO qui est entrée en vigueur, la loi sur l'accueil du jour aura aussi un impact. La réflexion actuelle est la suivante: Pour pouvoir mettre en place l'horaire continu, il faut d'abord savoir s'il faut organiser les transports pour la pause de midi ou s'il serait mieux de garder les élèves sur place, cette question doit être tranchée avec le Comité de direction et le Conseil Intercommunal, en effet, si on met plus d'heures sur la pause de midi, l'école finira plus tôt mais il faudra organiser les transports de retour.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande que vu que l'établissement de Grandson compte parmi les plus grands du Canton. Y-a-il eu des réflexions pour en faire 2 établissements?

M. S. Silvani répond qu'il a été discuté avec la Direction de faire un établissement primaire et un autre secondaire, mais rien n'est décidé.

Concernant le préavis sur la création et l'adhésion à la SA, M. F. Payot demande à l'Assemblée, à titre informatif, s'il serait possible de connaître les communes qui l'ont déjà fait et celles qui l'ont agendé avant la fin de l'année. La réponse est 8 communes ont déjà accepté, 5 vont le présenter avant la fin de l'année et 3 à 4 communes pour l'année prochaine.

Il rappelle que la création de la SA devrait se faire fin janvier/début février 2019 avec les communes ayant déjà accepté. L'entier du capital devant être réuni au moment de la fondation de la SA, la commune de Grandson se propose de souscrire les actions qui n'auraient pas trouvé preneur à ce moment-là. Elle les revendra ensuite aux communes désirant rejoindre la SA après sa fondation.

M. D. Rüetschi (Grandevent) regrette que les informations concernant les coûts effectifs pour les communes qui adhèrent et celles qui choisiraient de ne pas le faire ne sont pas présentées de manière claires. Il trouve qu'il n'est pas évident de décider d'adhérer ou pas à la SA dans ces conditions.

M. S. Silvani répond que le but étant de créer un budget bénéficiaire à la SA. Les communes qui n'y adhèreraient pas ne toucheraient pas de dividendes et leur participation aux coûts de fonctionnement serait plus élevée que celle des communes adhérentes.

Dans le coûts estimés de location sur le préavis présenté, il est question d'un montant de Fr. 810'000.- réparti entre l'ASIGE et le RADEGE, les plus gros locataires. Ce centre sportif sera aussi loué à des tiers ce qui va permettre une rentrée d'argent et donc une diminution de la charge pour l'ASIGE et le RADEGE.

M. D. Rüetschi (Grandevent) rappelle que ces montants n'ont jamais été présenté au Conseil Intercommunal et que par conséquent ce dernier ne les a jamais adoptés.

M. F. Payot rappelle que lors de la votation pour la construction du bâtiment de Borne Nau A, pour un montant d'investissement de Fr. 12'000'000.-, la question quant aux répercussions sur les budgets communaux n'a jamais été posée dans le cadre de ce Conseil. Alors que dans le projet de la SA, le calcul a été fait jusqu'aux répercussions sur les communes. Il précise que c'est la première fois qu'un projet est présenté de manière transparente devant cette assemblée et que les communes sont appelées à donner leurs avis sur un investissement régional tout en étant informé des charges futures potentielles grâce au modèle financier qui leur a été présenté.

M. le Président lève la séance à 21h39 et invite l'assemblée à un apéro offert par la commune d'Orges.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre



La Secrétaire



Khadija Röthlisberger

Association scolaire intercommunale de Grandson et environs

Rapport de direction pour l'année scolaire 2017-2018

Les effectifs de l'année scolaire écoulée étaient les suivants au 1^{er} octobre 2017 :

12	classes du cycle enfantin	-1 classe	232	élèves
14	classes des degrés 3-4	-1 classe	271	élèves
8	classes de 5 ^e	+2 classes	160	élèves
6	classes de 6 ^e	=	115	élèves
6	classes de 7 ^e année	=	121	élèves
6	classes de 8 ^e année	-1 classe	118	élèves
6	classes de 9 ^e année	=	115	élèves
6	classes de 10 ^e année	=	126	élèves
6	classes de 11 ^e année	=	103	élèves
1	classe développement/ressource 3 ^e - 6 ^e	=	10	élèves
1	classe de développement/ressource 7 ^e - 8 ^e	=	11	élèves
2	classes développement/ressource 9 ^e - 11 ^e	=	20	élèves
74	classes	-1 classe	1402	élèves

Le nombre d'élèves a légèrement diminué : -15 élèves. 107 élèves étaient scolarisés à l'externe de notre établissement (102 en 2013-2014, 102 en 2014-2015, 99 en 2015-2016, 87 en 2016-2017).

Ces 107 élèves externes se répartissent de la manière suivante :

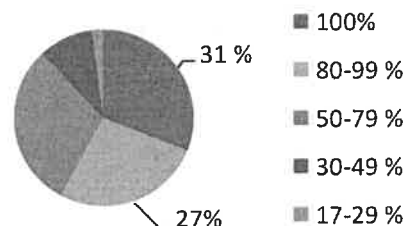
- 35 en école privée ;
- 16 dans le parapublic (Entre-Lacs, Verdeil, foyer, etc.) ;
- 24 scolarisés à domicile sous supervision de la DGEO ;
- 25 au bénéfice d'une dérogation à la zone de recrutement pour divers motifs, ces dérogations sont accordées par la Cheffe de Département sur la base des préavis des directions et des communes concernées. A noter que ces dérogations ne sont pas forcément accordées pour une année scolaire, mais souvent pour quelques mois suite à un déménagement par exemple. Dans ce cas, des mesures facilitées entre les deux directions scolaires concernées ont été mises en place.
- 7 au bénéfice d'une dérogation intercantonale (scolarisation dans le canton de Neuchâtel, notamment).
- 2 élèves scolarisés à l'étranger.

Il y a eu 63 mutations en cours d'année (arrivées et départs d'élèves), dont 3 élèves placés au foyer. 41 nouveaux élèves ont été annoncés pour la rentrée 2018, dans pratiquement tous les degrés de la scolarité obligatoire, ce qui est exceptionnel. L'ASIGE a demandé une analyse plus fine de ces arrivées car aucun phénomène connu (tel qu'un grand plan de quartier) ne les justifiait. Ainsi, au 21 juin 2018, nous prévoyons un total de 1'470 élèves pour la rentrée d'août 2018.

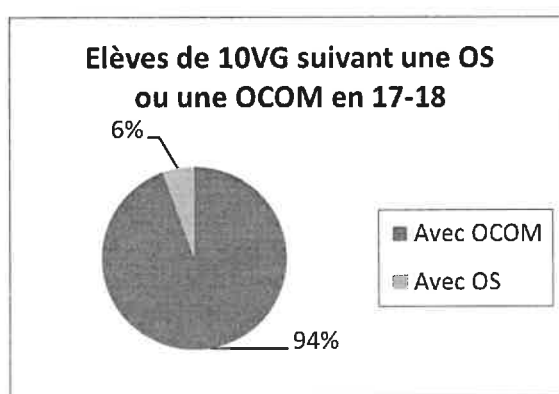
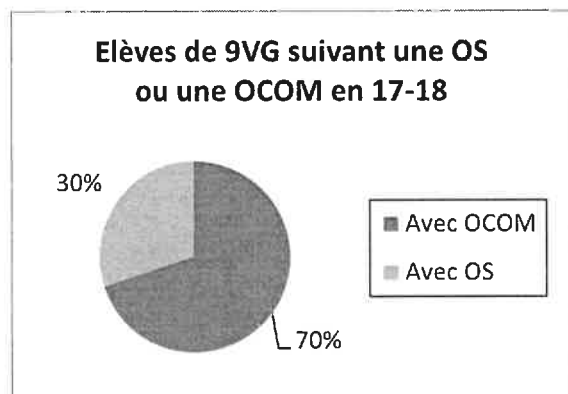
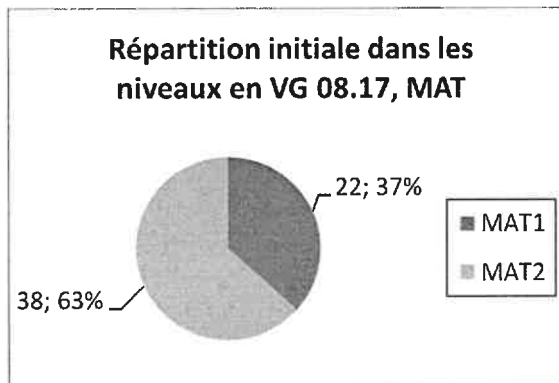
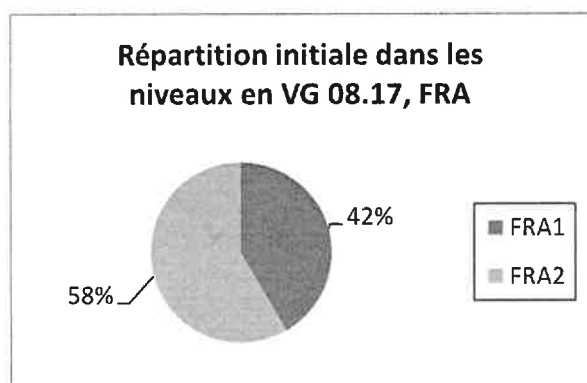
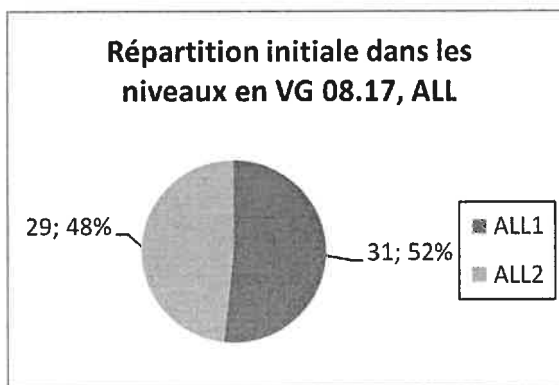
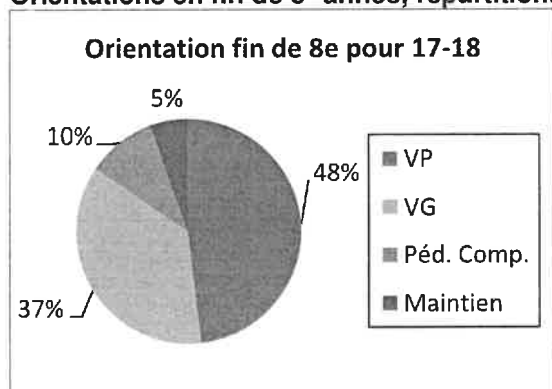
Enseignants :

Il n'y a pas de modification significative du nombre d'enseignants par rapport à l'année précédente : 135 enseignants ont enseigné entre 4 et 28 périodes. 42 personnes ont enseigné à plein temps (25 périodes pour les maîtres ayant une licence universitaire ou un titre assimilé et 28 périodes pour les brevetés de l'Ecole normale ou de la HEP). Plus des quatre cinquièmes (88 %) travaillent à 50 % et plus. Il y a 105 femmes et 32 hommes pour un total de 106 ETP.

Taux d'activité des enseignants 2017-2018



Orientations en fin de 8^e année, répartitions



En fin d'année scolaire 2016-2017, les élèves de 8^e ont été orientés selon les modalités de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les élèves orientés en voie générale (VG) ont de plus été placés dans un cours à niveau en français, mathématiques et allemand. Les élèves obtenant une moyenne supérieure ou égale à 4,5 ont été placés dans un cours de niveau « 2 » pour la discipline correspondante, les autres ont été placés dans un cours de niveau « 1 », les cours donnés en VP pouvant être considérés comme étant de niveau « 3 ». Les élèves ayant au moins un cours à niveau au niveau 2 ont pu choisir de suivre une option spécifique (OS) en VP en lieu et place des deux cours d'Options de Compétences Orientées Métiers (OCOM) de la voie générale. 18 élèves sur les 60 promus en VG ont choisi cette possibilité, ce qui correspond à la proportion habituelle d'élèves retenant cette solution (33% en 2015-2016, 26 % en 2016-2017) . A noter que la proportion d'élèves de 10VG suivant une OS est bien plus faible, soit parce que des élèves ont été réorientés de la VG vers la VP, soit parce que des élèves de 9VG promus en 10VG ont alors renoncé à suivre une OS de la VP. Si les OS-OCOM ont lieu en même temps en 9^e année, ce n'est pas le cas pour les degrés 10 et 11.



Examens et promotions :

106 certificats et attestations ont été délivrés aux élèves sortants.

43 prix d'une valeur de CHF 50.-, 1 prix à une classe d'une valeur de CHF 100.- ont été attribués, grâce aux donateurs suivants :

Arrondissement scolaire de Grandson - Ackermann Artisan - AXA Winterthur - Banque Cantonale Vaudoise - Cachin Charpente S.A. - Conférence des maîtres de 11^e - Conseil de Direction -- Etat de Vaud - Fondation Amiet - Fondation Braillard - Jaquier peinture - Kiwanis - Les Amis du Château GD - Librairie l'Etage - Pharmacie de Grandson - Porchet et Fils - Pro Grandson - Restaurant des Quais - Rotary Club - Scierie Ray - Société Fédérale de Gymnastique Grandson - Tennis-club de Champagne - Soporì import.

Conseil de direction :

Le Conseil de direction se compose du directeur et des doyens :

Mme Saskia Cachin, doyenne de la pédagogie compensatoire et des élèves à besoins particuliers ;

Mme Lucie Rousseil, doyenne pour les degrés 1-4 ;

Mme Line Cuendet, doyenne pour les degrés 5-6 ;

M. Michel Sansonnens, doyen pour les degrés 7-8 ;

M. Didier Jossevel, doyen responsable des degrés 9^e à 11^e ;

M. Fabian Mariller, doyen responsable des classes de 9^e à 11^e ;

M. Pascal Meylan, doyen responsable des classes de 9^e à 11^e, qui a pris sa retraite au 31.12.2017.

Organisation de l'établissement :

Prestations en psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) :

- Mmes Chloé Chatillon et Line Rey-Castelli, logopédistes, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mmes Jessica Lucifora, et Maëlle Wahli Buhler, psychologues, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mme Valérie Petit, psychomotricienne, occupe un local aux Cloîtres à Grandson.

Toutes ces personnes dépendent d'une responsable régionale, Mme Caroline Stauffer.

Orientation scolaire et professionnelle :

Mme Pauline Sanchez accompagne les élèves de 9^e à 11^e dans leurs recherches et leur choix de formation professionnelle.

Chefs de file :

Une vingtaine de maîtres s'occupent de leur spécialité, le français, le latin, les maths, ..., assistent aux conférences du département, participent à des rencontres avec des personnes de l'enseignement post obligatoire et de la formation professionnelle et gèrent les concertations de disciplines. Ils supervisent la rédaction des épreuves de certificat, d'épreuves communes internes, etc.

Groupe santé – prévention :

Il est composé des infirmières scolaires, Mmes Anne Lacombe et Rebecca Stoianov, de l'animatrice santé, Mme Noémie Vidmer, des trois médiateurs, Mme Caroline Français, M. Marc-Antoine Renard et M. Rémy Contesse, des membres de l'équipe PPLS, et de Mme Line Cuendet, doyenne. M. Jean-Frédéric Leuenberger, médecin scolaire, y participe également régulièrement.

Le groupe santé – prévention organise les actions de prévention et demande les subsides au département.

« Pédagogie compensatoire », élèves à besoins particuliers :

Nous accueillons un nombre toujours croissant d'élèves avec des difficultés diverses ou des handicaps qui nécessitent la mise sur pied d'un projet pédagogique adapté ou l'élaboration de stratégies différenciées, y compris dans les classes régulières.

C'est donc Mme Saskia Cachin qui est plus particulièrement en charge de ce dossier au niveau de la direction scolaire.



Les actions de prévention et les actions diverses :

DEGRES	CAMP-JOUTES-SPORTS	SPECTACLES	ANIMATIONS – PREVENTIONS, DIVERS	SANTE
1-2P	Joutes enfantines aux terrains des Tuileries	Couleurs d'Ombre "Brünsli et les lutins", animation musicale par l'association Rapsodia à Concise	Prévention des abus « Jojo »	
3P			PAM : Prévention contre les morsures de chiens.	
3-4P		Animation musicale par l'association Rapsodia « Voyage au pays des marionnettes » avec Michel Poletti » à Concise		
3P-5P			Tatout, prévention de la violence (T'as tout en toi ! T'as des atouts !)	
1-6P	Journées à ski ou en bob à Mauborget Patinoire et piscine selon planning Divers camps organisés par les enseignants Courses d'école		Journée d'établissement « le long » de l'Arnon » organisée par le CET.	
3-6P du site Jura	Cours de judo à Yverdon		Fête foraine organisées par le CET	
3-6P	Joutes primaires aux terrains des Tuileries			
5-6P		Film "Ma vie de Courgette" au cinéma Bel-Air		
3-6-7P 10-11S			PROFA : Le Service d'éducation sexuelle dispense les cours d'éducation sexuelle auprès des élèves du canton de Vaud sur mandat	
1P-11S			Prévention routière par la gendarmerie vaudoise Journée du lait : distribution de lait par les paysannes vaudoises dans les cours d'école	Contrôle dentaire
7-8P	Joutes sportives à l'USY, Yverdon Patinoire et piscine (2x2 périodes) Courses d'école durant le camp en Vendée			
7P	Camps de ski à Leysin et aux Crosets.	M'Bunda percussions Exploration du monde « Hawaï »	Risques liés à l'internet : Mes médias bien gérés Action Pro Juventute, vente de timbres.	



8P	Camps dernière semaine à Fleurier, à Leysin et à Porrentruy.	Spectacle musical « The Red Ants » Exploration du monde « Québec »	Passages de la brigade des mineurs (8 ^e).	
9S	Camp de ski à Ovronnaz et à Zinal. Camp de peau de phoque à la cabane Brunet (val de Bagnes).	Exploration du monde « Cuba »	Journée cantonale « Oser tous les métiers ».	
9-10S	Courses d'école durant le camp de Vendée			
9-11S	Joutes sportives à l'USY, Yverdon Matches de football & tchoukball maîtres - élèves. Patinoire et piscine (2x2 périodes) Dernière semaine : Défi Chasseron notamment			Bilan de santé, actions de vaccination (rougeole, cancer du col de l'utérus)
10S	Camps dernière semaine à Bâle, Berlin, haute montagne et Nendaz.	Exploration du monde "La Chine"	Risques liés à l'internet : Pro des Médias Visite du salon des métiers et de la formation à Lausanne	
10-11S	Courses d'orientation à Vaumarcus.			
11S	Camp en Vendée (Noirmoutier et Yeu) Sorties/camps de fin d'études la dernière semaine.	Spectacle musical "The Red Ants"	Séance d'information aux 11 ^e sur le CPNV, salle des Quais à Grandson Journée de prévention des 11 ^e à la cabane des scouts (alcool, estime de soi, suicide chez les jeunes).	
Hors école	Remise des anciens certificats de 11 ^{ème} après 10 ans.			

D'autres activités sont organisées au cours de l'année par les enseignants, notamment : Noël des aînés, visite de Champittet, sortie au festival Yelen, sorties culturelles liées aux cours (grec, latin, cuisine, etc), jardin pédagogique, visite du château de Grandson, visite du centre d'orientation à Yverdon, etc.

Activités facultatives

Petit Chœur

Le petit chœur de Grandson, cette année, a notamment donné divers concerts, au temple d'Yverdon, à Fiez, à Vevey, a donné son concert annuel au Croch'Pied, et participé à diverses manifestations chorales (marchés de Noël, chantées pour les aînés).

Improvisation

Deux groupes d'improvisation sont en activités.

Robotique

Participation à la finale régionale de la First lego league lors de la journée portes-ouvertes du CPNV.

Cours facultatifs d'italien et d'échecs

Sport

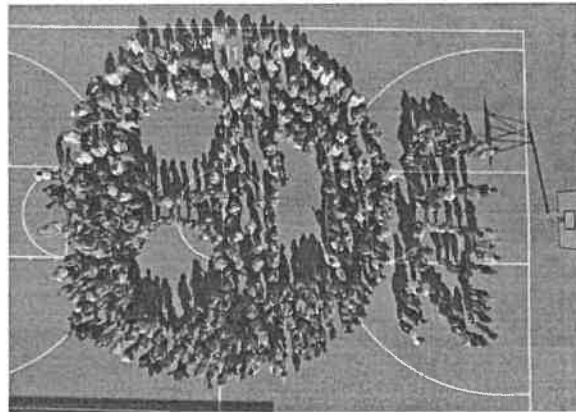
Différents cours facultatifs de sport sont proposés tout au long de l'année, financés par les communes : volley, karaté, jeux divers, handball, unihockey par exemple.



Quelques reflets en images :



Jardin pédagogique à Bonvillars



Rentrée des élèves secondaires à Borné-Nau



Les certificats, 10 ans après



Camp des 11^e en Vendée



Concours de robotique



Chorégraphie lors de la fête foraine à Jura



Spectacle de marionnettes à Concise



1-6 : journée CET : marche le long de l'Arnon



Conclusion et remerciements

Si on observe un léger tassement du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2017-2018, les prévisions à fin juin pour la rentrée d'août 2018 laissent présager une augmentation importante, de l'ordre de 70 élèves. Il y a des écarts importants entre les effectifs d'une volée par rapport à une autre (51 élèves d'écart entre la volée la plus importante et la volée la moins importante, ce qui représente plus de 2 classes), avec une moyenne de 128 élèves par degré.

Comme le prévoit la LEO, quelques élèves de 10VG et de 11VG suivent une option spécifique de la VP, ce qui a nécessité divers aménagements et discussions. Des élèves ont renoncé à cette possibilité, en raison des difficultés organisationnelles, de la charge de travail supplémentaire potentiellement importante de ce choix, ou parce que leur projet professionnel les incitait à choisir d'autres possibilités.

L'intégration d'élèves à besoins particuliers dans l'école obligatoire se poursuit et se développe. Le nombre de séances réunissant les parents, les enseignants, un membre de la direction scolaire et les divers professionnels prenant en charge un de ces enfants est également en augmentation très marquée. La loi cantonale vaudoise sur la pédagogie spécialisée (LPS) devait entrer en vigueur en août 2018. Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, a décidé de reporter la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée, initialement envisagée pour la rentrée 2018/2019, afin de privilégier un concept cantonal reflétant une vision à 360° des besoins de l'école (pédagogie spécialisée, encadrement socio-éducatif, migration et prévention) et garantir ainsi au système un fonctionnement cohérent et efficace dès la rentrée 2019. Un groupe de travail a été constitué dont Madame Cachin et moi-même faisons partie, comme nombre de membres des conseils de direction des établissements du Nord-vaudois.

L'augmentation générale du nombre d'élèves de l'établissement, des fluctuations importantes de population d'élèves dans les diverses communes composant notre établissement, nous contraignent à ouvrir des classes, à en fermer ou ouvrir à des endroits différents, à trouver des solutions, en bonne intelligence avec les autorités intercommunales et communales.

A la rentrée 2017, les travaux de rénovation du « vieux collège » de la rue du Jura étant achevés, 13 classes de 3^e à 6^e année ont « investi » ce site, avec un total de 243 élèves. De même, les psychologues scolaires et les logopédistes ont quitté leurs locaux d'Es-Pierre et du Jura pour intégrer des locaux flambant neufs réalisés dans l'ancien appartement des concierges du vieux collège. L'achèvement de la rénovation a été l'occasion pour le CET de préparer une fête foraine pour les élèves de ce site, rencontrant un succès total.

Les constructions décidées ou envisagées (centre sportif à Borné-Nau, bâtiment multi-usages à Borné-Nau, « campus » scolaire et sportif à Champagne, extension du site de Concise nous ont tous beaucoup occupé, nous occupent, et nous occuperont encore. La cartographie de l'établissement scolaire vit et vivra des mutations importantes

Je remercie une fois de plus tous les acteurs de l'école, autorités intercommunales et communales, personnel d'entretien, administratif, enseignants, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je remercie en particulier le comité de direction pour l'excellence de nos relations et notre intense collaboration. Notre établissement scolaire a encore de nombreux défis à relever et projets à concrétiser, qui ne peuvent l'être à mon avis qu'en échangeant et collaborant régulièrement.

Claude Bohnenblust



Directeur



Association Intercommunale
du Groupement et de l'Arrondissement
de Grandson

Rapport du comité de direction pour l'année scolaire 2017/18

Le comité vous présente ci-dessous les points marquants de l'année scolaire 2017 – 2018 avec en point principal le marché public sur les transports avec une petite frayeur en raison du recours d'un soumissionnaire avant de retirer son action. Pour le reste, nous avons réparé les erreurs de jeunesse de BNA et nous nous réjouissons de la vigueur du groupe CET qui prend sa tâche très à cœur. Mais revenons plus en détail sur les points suivants :

Statuts

Ce point est pour l'instant en suspens, car les décisions à prendre ne sont pas contraignantes pour l'association. Mais ce travail a néanmoins été commencé ces derniers jours.

Borné Nau

Il a été remédié aux différents défauts de jeunesse constatés durant la première année d'exploitation, comme par exemple les problèmes de ventilation, de lino qui cloque, de robinets mal fixés, de butées de porte manquantes, d'usure trop rapide de la tapisserie, etc.

D'autres petits problèmes et dégâts occasionnés par les utilisateurs sont traités au fur et à mesure qu'ils sont connus par le comité de direction qui est très attentif également aux déprédations extérieures.

Les transports

L'intégration, par CarPostal, de toutes les subtilités, spécialités et adaptations faites ces dernières années, propres à notre association, s'améliore chaque année. Ceci se répercute sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de transports, qui s'est bien déroulée pour l'année 2017-2018. Une adaptation a cependant dû être faite quant à la desserte de l'arrêt de La Brinaz à Montagny. Les élèves degrés secondaires ont à nouveau été pris en charge à l'arrêt au centre du village. La municipalité de Montagny s'est néanmoins engagée à faire le nécessaire afin que l'arrêt de la Brinaz soit sécurisé pour être utilisé par ses élèves.

L'accroissement du nombre des élèves devient de plus en plus problématique, notamment en ce qui concerne la capacité de certains véhicules qui circulent pratiquement à plein. La diminution de la marge de manœuvre devient problématique quand il faut encore planifier les transports en lien avec le parascolaire. Un ScolaCar a notamment dû être affrété et facturé spécifiquement pour le RAdEGE.

Le marché public a pu être finalisé, malgré le dépôt d'un recours qui a été retiré le jour précédant l'audience des parties. CarPostal reste notre partenaire pour les 5 années à venir.

Projet espace repas

Durant l'année scolaire 2017-2018, l'ASIGE et le RAdEGE ont mené un projet en étroite collaboration afin de répondre aux exigences des modifications de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

La loi qui est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 permet de mettre en œuvre l'article 63a de la constitution vaudoise *École à journée continue*, adoptée en votation populaire en automne 2009.

L'ASIGE et le RAdEGE ont réalisé un sondage exhaustif afin d'identifier les besoins des familles dans l'ensemble de l'arrondissement par rapport à l'accueil parascolaire. Le sondage a été distribué aux 1'409 élèves inscrits à l'EPS de Grandson à la rentrée 2017. Le taux de participation a été de 79% ce qui représente 1'107 réponses. Le sondage nous a montré que le besoin de prise en charge pour janvier 2018 n'était pas une priorité, car les familles avaient déjà pris leurs dispositions.

La journée continue de l'écolier évoquée, dans la constitution vaudoise, se traduit dans la LAJE par l'offre d'accueil parascolaire obligatoire sur les trois moments de la journée. Soit matin, midi et après-midi, pour les années scolaires 1P à 6P, sur deux moments de la journée, midi et après-midi, pour les

7P-8P. Selon les résultats du sondage, l'ASIGE et le RAdEGE, ont proposé que ce dernier prenne en charge tous les accueils de midi disponibles dans l'arrondissement pour les élèves du primaire, y compris le réfectoire pour les secondaires.

Le Comité salue la bonne collaboration avec la Directrice du RAdEGE, Madame Veronica Stucky et la remercie pour son travail remarquable.

CeT

Le CeT s'est réuni 9 fois, (merci de nous mettre à disposition une salle)

Nous avons repris nos tâches pour mener à bien l'organisation de la Fête foraine, le 25 août, pour marquer la fin des travaux du collège du Jura avec au programme : une noce à Thomas, une course au sac, un parcours miroir, des jeux d'adresse, la pêche aux canards, des acrobaties dignes d'un cirque, les quilles, la confection d'un cornet pour y déposer les popcorns et un stand barbe à papa. Le CET remercie les enseignants de Jura pour leur belle participation et leur bonne humeur. Bravo aux enfants et à Madame Cindy Jaccard qui a su les faire se trémousser dans une chorégraphie enjouée.

Nous avons enchaîné sur l'organisation de la journée d'établissement pour les primaires, sur le thème « le long de l'Arnon », avec différents postes: les animaux et leurs empreintes, les senteurs, les différents éléments naturels, les jeux de mémoire, un conte. Ce fut une magnifique journée, un peu trop longue pour les classes des petits, il faisait très chaud ce jour-là. Merci aux enseignants, aux élèves et à la direction pour cette belle collaboration. Dès le début de l'année, le CET a travaillé à l'organisation de la nuit de la raisinée pour les 9/10, qui a eu lieu fin septembre.

Le conseil des élèves est toujours en peu à la traîne, le souci majeur est le transport des écoliers à midi qui ne sont pas sur le même site, perte de temps, d'autre part, ils ne se connaissent pas ou peu. Difficile dans cette situation de mener à bien ce projet.

Le CeT accueille deux nouvelles membres Mesdames Veronica Stucki et Délani Décoppet pour le quart association/société. Nous voici enfin au complet. Voilà l'occasion pour moi de remercier chaleureusement les membres du CeT pour les idées, leur disponibilité et leur engagement pour notre arrondissement scolaire.

Finances

La commune de Grandson a fonctionné comme bourse pour notre association. La proximité et la disponibilité de Madame Léglise, boursière responsable, avec l'aide de Monsieur Beauverd actif dans une fiduciaire externe, a pallié l'absence pour maladie de Madame Chardon. Nous avons trouvé en eux une forte équipe, et nous profitons de les remercier pour le travail accompli.

100 Service Financier

100.300.2 Comité de direction déplacement Fr.3'206.75 principalement dû à un provisionnement de Fr. 23'099.65 pour le 2^e semestre.

100.301 Traitements du personnel la somme de 15'000.00 a été splittée en 100.303 à 101.305.

102.318 Transport des élèves
Des charges pour Fr. 1'512'401.15 contre un budget de Fr. 1'570'000.00.

102.319 Ce compte est splitté en plusieurs sous comptes.

102.319.2 Liaison internet
Des charges pour Fr. 6'880.20 contre un budget de Fr. 35'000.00 tous les bâtiments ne sont pas encore connectés.

102.319.3 Honoraires pour étude
La somme de Fr.4'355.55 est pour l'accompagnement et la gestion du dossier pour le marché public sur les transports.

110 Enseignement primaire

- 110.311 Le dépassement Fr. 5'992.30 du budget est dû à la mise en conformité d'engins de gymnastique.
- 110.318 Des charges pour Fr. 14'247.25 contre un budget de Fr. 10'500.00. Ce montant est difficile à budgétiser en raison du nombre d'élèves qui varie.
- 110.352 Enseignement externe
Des charges pour Fr. 19'640.25 contre un budget de Fr. 10'000.00. Ce montant est difficile à budgétiser en raison du nombre d'élèves qui varie.
- 110.365.1 Activités sportives & camps + transports
Des charges pour Fr. 60'783.65 contre un budget de Fr. 120'000.00. Ce montant est difficile à budgétiser en raison du nombre d'élèves et de professeurs qui ne désirent pas en faire.
- 120 Enseignement secondaire**
- 120.365.1 Activités sportives et camps + transports
A charge Fr. 261'551.70 contre un budget de Fr. 308'9540.00.
Cela est dû à moins de camps et activités
- 120.465.1 Subsidés et participations aux activités sportives et camps sont en positif Fr 133'726.71 contre un budget de Fr. 103'182.00 c'est le suivi et le remboursement des décisions « 134 » mis en place depuis 3 ans qui portent leurs fruits.
- 140 Surveillance de midi**
- 140.380 La grosse différence entre le budget et les dépenses est que l'association avait le souhait de développer ce point par une phase test en janvier 2018, suite au sondage, il a été décidé de rien mettre en place de plus.
Actuellement cette tâche est déléguée dès la rentrée 2018-19 au RAdEGE.

Conclusions

Le Comité de direction vous propose d'approuver les comptes et sa gestion de l'exercice 2017 – 2018 en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

Vu le rapport du comité de direction, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier - Les comptes de l'exercice 2017 - 2018 sont adoptés.

Article 2 Décharge est donnée au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2017 – 2018.

Article 3 Redistribuer le résultat positif de Fr. 421'798.37 en fonction de la clé de répartition en vigueur.

Au nom du comité de direction :

Stéphane Silvani



Président

Coralie Jacot



Secrétaire

Grandson, le 21 novembre 2018

Association scolaire intercommunale Grandson et environs

ASIGE

Rapport de la commission de gestion concernant l'exercice administratif et comptable 2017-2018

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Mmes Anne-Catherine Cosandey, Saskia Cachin (rapportrice) et de MM Vincent Lebet, Pietro Palmieri, Michel Emmel et Joël Jeanneret s'est réunie en date du 21 novembre 2018 dès 18h30 dans la salle de Justice à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2017-2018 de l'ASIGE.

MM Stéphane Silvani, Francesco di Franco et Yves Guilloud ainsi que Mmes Erika Sjukvist Müller et Coralie Jacot étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

M. Daniel Pirollo de la fiduciaire PB Révision n'a pu être présent pour répondre à nos questions

En préambule, M. Silvani remercie les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été largement respecté, la commission de gestion remercie le comité de direction pour son travail.

Durant cette séance, les différents comptes ont été passés en revue, leurs résultats ainsi que les différences comparés et expliqués par rapport au budget prévu. Chaque membre de la commission a contrôlé par sondage quelques pièces comptables. Les membres présents du comité directeur ont pu répondre aux quelques interrogations soulevées par la commission.

La commission de gestion félicite le comité directeur pour sa gestion et la maîtrise des coûts. M. Silvani explique que cette année a été un peu compliquée au niveau comptable à cause de la maladie de Mme Jacot ainsi que par le fait que Mme Chardon de la Commune de Grandson a aussi été passablement absente pour cause de maladie.

La commission de gestion constate que l'ASIGE n'a pas suivi sa recommandation quand à la recherche d'une solution moins onéreuse pour le travail comptable lié à l'Association. M. Silvani explique que le comité voulait laisser à la solution choisie l'opportunité de « faire ses preuves ». La Commission demande au Comité de l'ASIGE de plancher sur cette question de manière factuelle.

La commission constate que le travail concernant le marché public et les transports est à bout touchant. Il y a un avocat qui travaille avec le Comité car il est complexe

de mettre en place de manière efficiente ainsi que de répondre aux questions sans l'aide d'un homme de loi. Celui-ci a été de bon conseil lors du recours qui a opposé un prestataire au choix de l'ASIGE. Le montant des honoraires de 11'000 frs a donc été utile pour la soumission, le suivi, le recours et la finalisation du contrat valable pour 5 ans.

Dans les remarques générales, il est stipulé que le CET prend sa tâche de quart parents au sérieux et est toujours aussi actif.

La commission de gestion se demande s'il ne serait pas judicieux qu'un membre de celle-ci participe au fonctionnement de la commission du budget.

A la question de la restitution du solde en faveur des communes de 421'798,37 frs la Commission de Gestion se rallie au comité qui propose de restituer cela afin de ne pas étrangler les communes au vu des diverses constructions à venir. Ce montant pourra être déduit des avances à faire pour l'année suivante.

La commission se rallie aux commentaires du dit comité et apporte les quelques remarques suivantes:

110.311 Matériel et mobilier scolaire

Le contrôle des engins de gymnastique a été fait et une remise à jour du matériel a été nécessaire.

110.352 Enseignement externe

L'augmentation du montant se justifie par la complexité des situations des familles recomposées.

110.365.1 Activités sportives & Camps + transports

Au vu du débat sur la gratuité de l'école, la question se pose concernant la pérennité des camps. Une prise de position de Mme Amarelle est attendue.

120.465.1 Subsidés et participations activités sportives & camps

La décision 134 de Mme Lyon a favorisé les entrées d'argent pour ce genre d'activités.

102.319.2 Liaison des bâtiments à internet

La commission demande si le matériel Wifi mis dans les collèges est adapté pour éviter des ondes trop fortes. La réponse est oui. L'Etat donne des consignes qui sont assez strictes et fait faire aux communes des études de conformité.

La demande pour le collège de Champagne est à l'ordre du jour. En effet, il y a des élèves en difficulté qui ont besoin de pouvoir travailler avec un ordinateur et qui ont donc besoin du Wifi.

121.480 Prélèvement au fond de réserve pour équipement

Au vu des équipements extérieurs de Borné Nau (tables et bancs en béton), le fond d'équipement a été dissous à la hauteur de 65'000 frs.

140.301 Surveillance des pauses de midi, traitements

La différence du montant vient du fait qu'un sondage a été fait quant à l'utilité de la mise en place d'une cantine scolaire. Les parents ont répondu que, pour cette année scolaire, ils n'en avaient pas besoin.

Rapport du fiduciaire :

Les conclusions de celle-ci nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La commission se montre très satisfaite par la gestion menée par les membres du Comité de Direction et les félicite pour leur attachement à la maîtrise des coûts. Elle forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

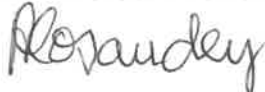
- **Les comptes de l'exercice 2017-2018 sont adoptés**

Article deuxième :

- **Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2017-2018**

Les membres de la commission de gestion :

Mme Anne-Catherine Cosandey



M. Michel Emmel



M. Vincent Lebet



M. Pietro Palmieri



M. Joël Jeanneret



Mme Saskia Cachin (rapportrice)



